

Camping La Baie / Village La Baie

120 Chemin Lafrenière, Mandeville, QC, J0K 1L0

Tél. (450) 835-2489 Fax (450) 582-3839

RENSEIGNEMENTS ET RÈGLEMENTS

RENSEIGNEMENTS DIVERS	2
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	3
RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS DE CAMPING	4
RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ANIMAUX	4
RÈGLEMENTS CONCERNANT LE CENTRE DE LOISIRS	5
RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PISCINES	5
RÈGLEMENTS CONCERNANT LES TENNIS	5
RÈGLEMENTS CONCERNANT LES BATEAUX/MOTOMARINES/CHALOUPES	6
RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VTT	6
RÈGLEMENTS POUR MOTONEIGES	7
RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VOITURETTES DE GOLF	7

Camping La Baie / Village La Baie

120 Chemin Lafrenière, Mandeville, QC, J0K 1L0

Tél. (450) 835-2489 Fax (450) 582-3839

Renseignements divers

- L'eau des robinets est fournie à partir de deux puits artésiens; elle est d'excellente qualité et est inspectée par un laboratoire spécialisé.
- L'eau du lac est vérifiée fréquemment par le Ministère de l'Environnement et une attestation de sa qualité est affichée au centre de loisirs et à l'accueil.
- Une trousse de premiers soins ainsi qu'un extincteur chimique sont disponibles au centre de loisirs ainsi qu'à l'accueil.
- Glace et bois de foyer sont disponibles à l'accueil.
- Les dispositifs pour ouvrir les barrières électriques de la section Village sont réservés aux clients saisonniers de la section Village et sont disponibles moyennant un dépôt de \$50.00 par unité.
- Les heures d'ouverture et de fermeture des barrières de la section Camping sont affichées à l'entrée.
- Pour les clients saisonniers de la section Village, il n'y a pas de frais pour les visiteurs. Toutefois, ces derniers devront payer pour utiliser certains items tels les embarcations, les voiturettes de golf, et les VTT.
- Dans la section Village, le déneigement des chemins et des stationnements pour voiture est effectué par le personnel du Village la Baie sans frais additionnels.

Camping La Baie / Village La Baie

120 Chemin Lafrenière, Mandeville, QC, J0K 1L0

Tél. (450) 835-2489 Fax (450) 582-3839

Règlements généraux

1. Le couvre-feu est établi à 23:00.
2. Il est interdit de se trouver sur un site communautaire (plage, quai, abri, tennis, sentiers, etc.) après le couvre-feu. Il est interdit de faire du bruit après le couvre-feu.
3. Ne pas stationner sur les sites de camping inoccupés.
4. Maintenir la propreté des lieux.
5. Ne pas endommager les arbres, les arbustes, les fleurs, les enseignes, les jeux et autres équipements.
6. Pas de feux d'artifices sans autorisation.
7. Les armes à feu, arcs, carabine à plombs, et autres sont interdits. Les fusils à propulsion d'eau sont également interdits.
8. La musique forte et les bruits excessifs ne sont pas tolérés. Respectez la tranquillité de vos voisins.
9. Il est interdit de pêcher à partir des quais, du débarcadère, des ponts, et de la rive.
10. L'accès aux quais est réservé à ses locataires.
11. La plage n'est pas toujours surveillée. La baignade y est à vos risques.
 - Bouteilles et contenants de verre sont interdits sur la plage.
 - Utiliser les cendriers, pas de mégots dans le sable.
 - Ne pas utiliser la chaise du sauveteur.
 - Les jouets en plastique gonflables ne sont pas permis dans l'eau.
12. Les sacs à déchets doivent être déposés dans les contenants prévus à cet effet.
13. Les clôtures délimitant les terrains sont interdites.
14. Les aménagements paysagés, arbres, arbustes, fleurs, etc. doivent être autorisés préalablement par la direction.

Camping La Baie / Village La Baie

120 Chemin Lafrenière, Mandeville, QC, J0K 1L0

Tél. (450) 835-2489 Fax (450) 582-3839

Règlements concernant les équipements de camping

1. Les constructions, rénovations, additions ou modifications à votre unité de camping sont interdites sans l'autorisation préalable de la direction.
2. Dans la section Village seule, les roulottes et les motorisés de 25 pieds et plus sont acceptés.
3. Il n'y a pas de frais additionnels pour les auvents et les cuisinettes attachées à l'unité principale. Pour la section Camping, la largeur maximum est de 8'. Pour la section Village, la largeur maximum est de 10'. La platte forme ne doit pas excéder l'unité principale sur la longueur ni l'auvent sur la largeur.
4. Chaque site ne peut accueillir qu'un seul équipement de camping.
5. La dimension maximum pour une tente d'appoint est de 9'X9'X6'.
6. L'installation d'un cabanon doit être autorisée préalablement par la direction. Pour la section Village la dimension maximale permise pour un cabanon est de 10'X12' et la hauteur ne doit pas dépasser 8'. Pour la section Camping la dimension maximale permise pour un cabanon est de 8'X10' et la hauteur ne doit pas dépasser 7'. On ne peut installer plus d'un cabanon par site.
7. L'installation de garage temporaire "TEMPO" sur un site est interdite.

Règlements concernant les animaux

1. Les animaux sont interdits à l'exception de ceux identifiés ci-dessous:
 - Chats
 - Oiseaux en cage
 - Poissons en aquarium
2. Il est interdit de laisser circuler les animaux à l'extérieur de votre roulotte attachée ou non.

NOTE : PAS DE CHIEN

Camping La Baie / Village La Baie

120 Chemin Lafrenière, Mandeville, QC, J0K 1L0

Tél. (450) 835-2489 Fax (450) 582-3839

Règlements concernant le Centre de Loisirs

1. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 23 h.
2. Il est interdit d'utiliser les facilités du centre de loisirs (incluant piscines, salle communautaire, vestiaires) en dehors des heures d'ouverture.
3. Il est interdit de retirer quelque objet que se soit du Centre de Loisirs.
4. Il est interdit de fumer dans le Centre de Loisirs.
5. Dans la salle du deuxième étage, les personnes de moins de 18 ans doivent être accompagnées d'un adulte.

Règlements concernant les Piscines

1. Heures d'ouverture normale 9:00 – 12:00 / 13:00 – 17:00 / 18:00 – 21:00
2. Les enfants de 10 et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps
3. Il est interdit de courir.
4. Les contenants en verre sont interdits.

Règlements concernant les Tennis

1. Heures d'ouverture 8:00 - 23:00
2. Les enfants de 10 et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps
3. Le port du soulier de course est obligatoire
4. Les bicyclettes, chaises et autres accessoires sont interdites
5. Les réservations doivent être inscrites sur le tableau la journée même
 - i. Les courts de tennis peuvent être réservés en tranche maximum d'une heure
 - ii. après un retard de 5 minutes la réservation est automatiquement annulée
6. S'il y a attente, le court doit être cédé après une heure d'utilisation

Camping La Baie / Village La Baie

120 Chemin Lafrenière, Mandeville, QC, J0K 1L0

Tél. (450) 835-2489 Fax (450) 582-3839

Règlements concernant les bateaux/motomarines/chaloupes

1. Les bateaux, motomarines, chaloupes et remorques doivent porter l'identification de leur propriétaire.
2. Il est interdit de stationner un bateau, une motomarine, ou une chaloupe sur un site de camping. Il faut utiliser les stationnements prévus à cet effet.
3. Pour votre protection, une « zone de sécurité » délimitée par des bouées a été aménagée dans la baie ou est situé le terrain de camping.
 - a) On ne doit pas circuler à plus de 10km/heure dans la « zone de sécurité ».
 - b) On ne peut y circuler avec un skieur ou avec tout autre dispositif attacher à l'embarcation contenant un ou des passagers.
 - c) Dans la « zone de sécurité » tous les passagers doivent être à bord de l'embarcation en tout temps.
4. Ne pas approcher à moins de 10 mètres du radeau pour baigneurs. Vous pouvez utiliser celui pour skieurs qui est installé à l'extrémité est de la zone de sécurité.
5. Les clients saisonniers de la section Village doivent louer un emplacement de quai afin d'amarrer leur embarcation. Il est interdit d'accoster sur la rive.
6. Les emplacements étant limités tous les clients doivent réserver leur emplacement avant de faire l'acquisition d'une embarcation.

Règlements concernant les VTT

1. Les VTT et les remorques doivent porter l'identification de leur propriétaire.
2. Il est interdit de stationner une remorque sur un site de camping. Utiliser les stationnements prévus à cet effet.
3. Le conducteur d'un VTT doit avoir 16 ans et plus.
4. Durant la période estivale (1 mai au 30 septembre) l'utilisation des VTT à l'intérieure du domaine est limitée
 - a) Les VTT sont interdits dans la section Camping. Tous les clients de la section Camping doivent garer leur VTT au dans la section Village. Un garage TEMPO est prévu à cet effet. Les remorques doivent être garées dans le stationnement qui y est adjacent.
 - b) Seuls les clients saisonniers de la section Village peuvent utiliser un VTT et cela strictement pour voyager entre leur site de camping et le quai de la section village.

Camping La Baie / Village La Baie

120 Chemin Lafrenière, Mandeville, QC, J0K 1L0

Tél. (450) 835-2489 Fax (450) 582-3839

5. Il est strictement interdit de circuler en VTT en dehors des routes et des sentiers.

Règlements pour motoneiges

1. Les motoneiges et les remorques doivent porter l'identification de leur propriétaire.
2. Il est interdit de stationner une remorque sur un site de camping. Utiliser les stationnements prévus à cet effet.
3. Le conducteur d'une motoneige doit avoir 16 ans et plus.
4. La circulation à l'intérieur des limites du terrain est limitée; on ne doit pas circuler à plus de 15km/heure et il est interdit de circuler en dehors des routes et des sentiers.
5. Pour sortir à l'extérieure des limites du terrain, vous devez utiliser les sentiers prévus à cet effet.

Règlements concernant les voiturettes de golf

1. Seules les voiturettes électriques sont acceptées.
2. Les voiturettes doivent porter l'identification de leur propriétaire.
3. Le conducteur de la voiturette doit avoir 14 ans ou plus.
4. On ne doit pas circuler à plus de 15km/heure.
5. Il est interdit de circuler en dehors des routes et des sentiers.
6. Durant la période estivale (1 mai au 30 septembre) il est interdit de circuler en voiturette dans la section Camping.
7. Tous les passagers doivent être assis sur un banc. Il est interdit de circuler avec des passagers sur les ailes, dans les paniers, ou sur les pare-chocs

Camping La Baie / Village La Baie

120 Chemin Lafrenière, Mandeville, QC, J0K 1L0

Tél. (450) 835-2489 Fax (450) 582-3839

**Pour renseignements additionnels, prière de communiquer
avec Ginette ou Raymond Mallette.**